



HAL
open science

Les avatars de la ratification de la Convention bessarabe par la France, 1921-1924

Traian Sandu

► **To cite this version:**

Traian Sandu. Les avatars de la ratification de la Convention bessarabe par la France, 1921-1924. Revue roumaine d'histoire, 1996, tome XXXV, pp.59-68. hal-00681213

HAL Id: hal-00681213

<https://hal.science/hal-00681213>

Submitted on 20 Mar 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les avatars de la ratification de la Convention bessarabe par la France, 1921-1924

La diplomatie roumaine n'avait obtenu qu'après de nombreuses démarches l'adhésion française à la Convention d'octobre 1920, par laquelle les Grands Alliés -à l'exclusion des Etats-Unis- reconnaissaient l'annexion de la Bessarabie par la Roumanie.¹ La France, à la recherche d'appuis de revers contre l'Allemagne, avait en effet tacitement subordonné cette reconnaissance à l'issue de la guerre civile russe; les "Blancs", soutenus par les Alliés occidentaux, ayant perdu la partie en décembre 1919, le Conseil Suprême -et Clemenceau en particulier- s'était prononcé en faveur de la reconnaissance. Mais l'aventure polonaise de 1920 repoussa encore cette solution, Millerand la faisant dépendre de la survie de la Pologne -aux prises avec les Soviets-, et plus précisément du maintien de la Galicie orientale -prolongement septentrional de la Bessarabie- à l'intérieur du territoire polonais; ce ne fut donc qu'après la contre-offensive polonaise d'août-octobre que la France accepta de lever son veto tacite à la signature de la Convention bessarabe.

La ratification de la Convention représentait une autre étape de l'engagement français en faveur de la Bessarabie roumaine que la France entendait bien ne franchir que sous certaines conditions. La première de ces conditions restait le maintien de la ratification dans l'arsenal des moyens de pressions que la France pouvait exercer sur la Russie soviétique, notamment en faveur de la reconnaissance des dettes de l'époque tsariste. La seconde concernait le dédommagement par la Roumanie des propriétaires français touchés par la réforme agraire en Bessarabie, assez radicale dans cette province limitrophe de la Russie et de ses bouleversements sociaux.

Le succès des pressions roumaines en faveur de la ratification épouse donc la courbe des relations générales entre la France et la Russie soviétique, avec quelques variations dues à l'intense action diplomatique roumaine dans ce domaine. Ainsi, trois étapes se dégagent dans cette longue marche vers la ratification. En 1921, année de stabilisation des frontières et des alliances en Europe centrale, la France laissa la Roumanie développer ses négociations bilatérales avec la Russie sans s'immiscer. L'échec de ces négociations amena la Roumanie à se retourner, en 1922, vers la France, pour profiter de "l'effet Rapallo" et obtenir la ratification; cette tentative s'enlisa au début du printemps 1923. Mais entre mars 1923 et mars 1924, la pression diplomatique roumaine et la volonté de Poincaré de reprendre en main les Petits Alliés aboutit à la ratification par le Parlement français de la Convention bessarabe.

¹voir notre article (à paraître) : "La France et la Bessarabie roumaine : une reconnaissance difficile", Actes du colloque international de Strasbourg des 8-10 juin 1995 : *L'établissement des frontières en Europe après les deux guerres mondiales : une étude comparée.*

I - Fin 1920-1921 : discrétion française face aux vaines négociations roumano-russes²

La reprise des négociations entre la Roumanie et la Russie soviétique ne représente en fait que la phase finale de cette période, le début étant consacré par la diplomatie roumaine à tester le soutien français en cas d'éventuelle invasion soviétique en Bessarabie et à renforcer la frontière du Dniestr par la signature du traité avec la Pologne en mars 1921.

A/ Novembre 1920-mars 1921 : consolidation roumaine de la possession de la Bessarabie sous égide française

Après la signature de la Convention bessarabe le 28 octobre 1920, la Roumanie eut à craindre l'irritation des Soviets, -qui ne reconnaissaient bien entendu pas cet acte-, ainsi que la nouvelle disponibilité de leurs troupes sur le Dniestr par suite de l'arrêt des combats avec les Polonais et de leur victoire sur le général "blanc" Wrangel. Pour éprouver le désir des Français d'étayer par les armes la portée de leur signature, le président du Conseil Averescu et le ministre des Affaires étrangères, le francophile Take Ionescu, évoquèrent devant les représentants français et polonais la possibilité d'une offensive préventive commune anti-bolchevique au printemps 1921.³ Mais la diplomatie française, -de toute façon hostile à l'envoi de troupes françaises à l'est-, refusa toute entente centre-européenne autre que défensive, surtout envers la Russie.⁴ Toutefois, la France refuse également l'ouverture de négociations roumano-russes directes⁵, afin de ne pas affaiblir sa position internationale encore favorable aux Russes blancs et à la reconnaissance des dettes tsaristes.

La deuxième étape de la consolidation de la Bessarabie roumaine -avant toute exigence de ratification de la Convention- impliquait sa couverture militaire par une alliance avec la Pologne. La Roumanie pouvait désormais opposer à toute pression polonaise en faveur d'une offensive anti-russe le veto français : le traité polono-roumain du 3 mars 1921 fut purement défensif. Ses conséquences pour la situation internationale de la Bessarabie étaient divergentes : d'une part, il la renforçait, en raison de la garantie militaire qu'il comportait; mais d'autre part, la frontière polono-russe avait un statut juridique supérieur, car elle avait été reconnue par les Soviets lors du traité polono-russe de Riga, signé en février 1921. Dès lors, la

²voir, pour plus de détails, notre article (à paraître dans *Dialogue franco-roumain*) : "La coopération franco-roumaine face à la Russie lors du passage de Take Ionescu au ministère des Affaires étrangères, juin 1920-décembre 1921". Voir, pour une synthèse, notre article : "La coopération franco-roumaine et la sécurité en Europe entre 1919 et 1925", dans *Etudes danubiennes*, tome XI, n°1, 1er semestre 1995, p.57-96.

³dépêche n°132 du chargé d'affaires Henri Cambon au Quai d'Orsay du 19 novembre 1920, Archives du ministère des Affaires étrangères français, série Z (Europe), sous-série Roumanie, volume 55, folio 38 (plus loin : dép. n°132 de Cambon du 19 novembre 1920, Z Roumanie 55, f.38.).

⁴télégramme (plus loin : tél.) circulaire du président du Conseil et ministre des Affaires étrangères Georges Leygues, du 11 décembre 1920, Z Roumanie 63, f.14.

⁵tél. circulaire de Leygues du 21 décembre 1920, Z Roumanie 55, f.84-86.

Roumanie risquait de demander un supplément de sécurité pour sa frontière orientale à la France et à la Pologne. Pour éviter de subir une telle dépréciation de situation, elle tenta d'abord de s'entendre directement avec la Russie.

B/ Mars-décembre 1921 : fragilité roumaine lors des négociations bilatérales avec la Russie

La situation internationale de la Roumanie était assez médiocre en mars 1921, aussi bien vis-à-vis de la Pologne -pour les raisons sus-citées- que vis-à-vis de la Russie -car la Roumanie n'avait plus de neutralité à monnayer depuis qu'elle s'était engagée avec la Pologne- et de la Hongrie -en raison de la tentative de restauration de Charles de Habsbourg. Les Soviétiques n'avaient donc plus aucun intérêt à engager des pourparlers immédiats, et Litvinov ajourna *sine die* les négociations qui devaient avoir lieu à Reval.⁶

Le contact ne fut repris, de façon passablement cavalière, qu'en août, lorsque Moscou accusa les "interventionnistes" français de soutenir les Roumains et les rebelles ukrainiens qui se réfugiaient en Bessarabie.⁷ Cette nervosité russe aurait été due à la crainte d'une immixtion alliée à l'occasion des secours aux affamés d'Ukraine⁸, mais le prétexte fut également bon pour introduire la revendication russe sur la Bessarabie dans d'éventuelles négociations avec la Roumanie.

Cette dernière se fit jour lors des discussions roumano-russes de Varsovie, mais sur un ton beaucoup plus amène, -le négociateur russe proposant la reconnaissance de la Bessarabie roumaine contre la neutralité roumaine en cas de guerre entre la Russie avec un tiers- afin de détacher les Roumains de leurs alliés polonais.⁹ Take Ionescu refusa, estimant qu'il s'agissait là d'"une sorte d'alliance limitée avec les Soviétiques".¹⁰ Mais cette alternance de chaud et de froid administrée par la diplomatie russe eut le mérite de mettre à nu la position délicate de la France vis-à-vis de la Bessarabie : selon le ministre à Bucarest,

"l'on risque d'être amené un jour à se demander si la forme solennelle dans laquelle les puissances alliées ont consacré l'attribution de cette province à la Roumanie ne les obligerait pas le cas échéant à lui en garantir la conservation; ce n'est là en effet qu'une question d'avenir."¹¹

Daeschner saisit donc le poids dont la Bessarabie grévait la diplomatie roumaine, et notamment ses relations avec la France : la solidité de son lien risquait de se mesurer désormais au degré de garantie que la puissance protectrice était prête à accorder à la

⁶dép. n°101 de Daeschner du 30 avril 1921, loc. cit., f.148.

⁷déclaration de la Pravda du 2 septembre 1921, loc. cit., f.173.

⁸tél. n°86 de Martel (représentant français à Riga) du 7 septembre 1921, loc. cit., f.174.

⁹tél. n°370 de Fontenay (ministre à Copenhague) du 24 septembre 1921, loc. cit., f.177-178; voir également Nanu (Frederic C.) : *Politica externa a Romaniei, 1919-1933*, Iasi, 1993, p.120.

¹⁰Nanu, *ibid.*.

¹¹dép. n°244 du 3 octobre 1921, Z Roumanie 55, f.179-180.

Bessarabie. Précisément, après l'échec face à la Russie, la Roumanie décida de se tourner vers la France pour obtenir la ratification de la Convention bessarabe.

II - 1922-printemps 1923 : la tentative roumaine d'obtenir la ratification lors de la Conférence de Gênes et son enlèvement

A/ Janvier-avril 1922 : les espoirs durant la préparation de la Conférence

Plusieurs indices pouvaient laisser croire que la France était prête à ratifier. La France et la Roumanie possédaient des gouvernements présidés par Poincaré et par Bratianu, peu susceptibles de complaisances envers la Russie. Le 14 mars, le projet de loi portant approbation de la Convention fut déposé devant la Chambre¹² et le 21 mars, le président de la Conférence des Ambassadeurs demanda à Leygues, désormais président de la Commission des Affaires étrangères de la Chambre, de proposer la ratification, car

"à la veille de la Conférence de Gênes, il [lui] a paru indispensable d'éviter qu'aucune incertitude ne puisse planer sur la volonté de la France et de ses Alliés de reconnaître le droit de la Roumanie sur la Bessarabie".¹³

Toutefois, de nombreux facteurs faisaient planer un doute sur l'opportunité de la ratification. Poincaré se plaignait de la "mauvaise volonté apportée par le gouvernement roumain à désintéresser les propriétaires français expropriés en Bessarabie"¹⁴ et il lia de façon à peine voilée la ratification et leur indemnisation.¹⁵ En outre, Karakhan, le représentant soviétique à Varsovie, confirma que "la Russie [continuait] à considérer la question de la Bessarabie comme ouverte"¹⁶, ce qui ne pouvait qu'inquiéter dans le contexte local de cette province -où la population se montrait mécontente des abus de l'administration militaire roumaine¹⁷- et dans son contexte international -puisque les accords informels de Belgrade du début de mars entre la Petite Entente et la Pologne sur l'intangibilité des traités de paix n'englobaient pas la Convention bessarabe et le Traité de Riga.¹⁸

¹²Z Russie 621, f.14.

¹³loc. cit., f.28-29.

¹⁴dép. s.n. à Daeschner du 22 février 1922, Z Russie 624, f.97.

¹⁵tél. n°147-148 du même au même du 21 mars 1922, loc. cit., f.109.

¹⁶dép. n°49 de Daeschner du 4 mars 1922, Z Roumanie 56, f.1-2.

¹⁷voir notamment la dépêche n°9 de Sartiges, le chargé d'affaires à Bucarest, du 8 janvier 1922, Z Russie 621, f.1-4.

¹⁸tél. n°47-51 de Daeschner du 8 mars 1922, Z Tchécoslovaquie 67, f.64-69.

B/ Avril-mai 1922 : pression roumaine sur la France pour obtenir la ratification pendant la Conférence

La Roumanie choisit ce moment de pression française sur la Russie soviétique -en échange de sa reconstruction économique- que fut Gênes pour intégrer la ratification de la Convention bessarabe aux négociations globales. Le Parlement roumain ratifia lui même la Convention les 7 et 8 avril¹⁹ et déposa ostensiblement les instruments de ratification à Paris le 13 avril²⁰, afin de souligner le caractère propice de l'occasion. Daeschner soutint cette fois fermement la requête roumaine, tant pour des raisons géo-stratégiques liées à la consolidation du système d'alliances français en Europe centrale qu'au nom de la solidarité franco-roumaine en matière de récriminations financières contre la Russie des Soviets -la Roumanie réclamant la restitution de son Trésor replié à Moscou en 1917 durant l'avance allemande.²¹ Enfin, l'Angleterre venait de ratifier, en avril, voulant rassurer la Roumanie, afin de mieux désamorcer ses griefs envers la Russie et de la détacher de la position dure de la France.

Toutefois, le gouvernement français pouvait difficilement exiger le remboursement des dettes russes tout en épargnant le débiteur roumain, même allié : Poincaré expliqua clairement le dilemme à Daeschner :

"dans les circonstances actuelles, le gouvernement français se voit en effet obligé de tenir compte des considérations générales qui lui font un devoir de sanctionner la cession de la Bessarabie à la Roumanie : il y aurait à ce point de vue des inconvénients à lier expressément cette question à celle des biens français; mais il est essentiel que nous profitons de l'occasion pour opérer une pression sur le gouvernement roumain afin de l'amener à nous donner des garanties satisfaisantes par la conclusion d'un arrangement".²²

Les attermoiments financiers français et l'incapacité roumaine à accorder ces garanties firent échouer la ratification lors de ce moment pourtant propice; l'habileté diplomatique des Soviétiques après la Conférence fit le reste.

C/ Mai 1922-mars 1923 : le torpillage de la ratification française par la diplomatie russe après la Conférence

Dans leur réponse du 11 mai à la note alliée du 2, les Soviétiques laissèrent entendre, entre autres, qu'une reconnaissance de leur part de la Bessarabie roumaine à la suite de conversations bilatérales avec leur voisin occidental n'était pas impossible.²³ Mais comme aucune des parties ne se montrait désireuse de faire les premières ouvertures, la

¹⁹tél. n°80 de Daeschner du 13 avril 1922, Z Russie 621, f.31.

²⁰Cioranescu (G.) et autres : *Aspects des relations russo-roumaines, retrospectives et orientations*, Paris, 1967, p.107.

²¹dép. n°94 du 1er mai 1922, Z Russie 621, f.36-38.

²²tél. n°198-202 du 12 mai 1922, Z Russie 624, f.134-135.

²³Cioranescu, *op. cit.*, p.108.

reconnaissance fut liée en septembre par les Soviétiques à la participation roumaine à une conférence sur le désarmement des pays limitrophes de la Russie, qui devait se tenir à Moscou.²⁴ La Roumanie s'y fit représenter par la Pologne, mais cela n'aboutit à rien.

Tchitcherine, le Commissaire du Peuple aux Affaires étrangères, relança l'espoir roumain en décembre 1922, au moment de la Conférence de Lausanne, en proposant la reconnaissance et la conclusion d'un pacte de non-agression²⁵, ce qui revenait une fois de plus à conditionner le règlement territorial au détachement de la Roumanie de ses alliances. Mais cette tentative s'enlisa également, avec le refus roumain de démilitariser les Détroits et d'assouplir sa position sur le désarmement à la Société des Nations.

A partir du printemps 1923, la Roumanie se tourna de nouveau vers la France pour obtenir la ratification.

III - Mars 1923-mars 1924 : la France concède la ratification après de fortes pressions roumaines

A/ Mars-juillet 1923 : des pressions modérées

L'insistance roumaine se manifesta parfois directement, par des références explicites : une entrevue de mars 1923 entre le ministre de Roumanie, Victor Antonescu, et le Directeur des Affaires politiques du Quai d'Orsay, Emmanuel de Peretti de la Rocca²⁶, aboutit à l'envoi d'une nouvelle lettre à Georges Leygues, au Parlement.²⁷ Mais elle s'exprima aussi indirectement, notamment par l'évocation de préparatifs de guerre russes²⁸ -la réalité étant un peu différente, puisque les autorités roumaines de Bessarabie amorcèrent des négociations commerciales avec les Soviétiques.²⁹

Pour inciter la France à signer, la Roumanie n'hésita pas à lancer des bruits assez peu vraisemblables, tels que la volonté américaine de signer cette Convention bessarabe, qui n'intéressait pas les Etats-Unis et qui faisait allusion à la Société des Nations, à laquelle ils ne participaient pas.³⁰ Mais le Quai d'Orsay, à la recherche d'appuis diplomatiques à ce moment d'isolement consécutif à l'opération de la Ruhr, annonça l'intention de la France de ratifier la Convention durant la session parlementaire en cours; "il ne serait pas inutile toutefois qu'à l'occasion de sa discussion il pût être fait état de l'intention du gouvernement américain

²⁴tél. n°1041 de Karakhan à Ion Gheorghe Duca, ministre roumain des Affaires étrangères, du 26 septembre 1922, Z Russie 621, f.57-59.

²⁵tél. n°200 de Barrère (à Lausanne) du 22 décembre 1922, Z Roumanie 56, f.54.

²⁶note de Peretti du 23 mars 1923, Z Roumanie 14, f.48.

²⁷ibid., annotation marginale manuscrite.

²⁸dép. n°71 de Manneville, nouveau ministre de France à Bucarest, du 24 mars 1923, Z Roumanie 56, f.64-65.

²⁹dép. n°105 du même du 26 avril 1923, loc. cit., f.67.

³⁰tél. n°349 de Peretti à Manneville du 29 juin 1923, Z Russie 621, f.77.

d'adhérer au traité."³¹ L'information roumaine fut démentie par les Etats-Unis³², ce qui contribua sans doute à ajourner encore la ratification de la France, qui ne pouvait se permettre de rajouter un argument à la campagne anti-française menée en Russie, mais également chez les Anglo-saxons.

B/ Juillet-novembre 1923 : des pressions roumaines accrues déclenchent le processus de ratification

L'esquisse d'un rapprochement avec l'Union soviétique revenait à une pression indirecte sur une France en butte aux critiques générales des autres Grandes Puissances. Commencées en juillet, les négociations roumano-russes aboutirent en novembre 1923 au "règlement relatif aux mesures et procédés employés pour aplanir les conflits sur le Dniestr"³³. Dans l'espoir -plus ou moins feint- de se trouver en position de force pour obtenir une reconnaissance russe de la Bessarabie roumaine, la Roumanie redemanda alors à la France de ratifier.³⁴ Duca évoqua même, par la suite, une possible reconnaissance *de jure* de l'Union soviétique en cas de règlement favorable des questions bessarabe et du Trésor roumain.³⁵

D'autre part, la diplomatie française ne pouvait plus prétexter l'affaire des indemnités des Français de Bessarabie, puisque Duca signala verbalement à Manneville le 9 novembre, qu'il risquait de se trouver mis en difficulté à la Chambre au sujet de l'ampleur de leur dédommagement s'il ne pouvait produire l'argument de la ratification française.³⁶ Les instances décisionnelles françaises se décidèrent alors à accélérer le processus, dans le contexte de reprise en main des petits Alliés lors de la solution internationale de la question de la Ruhr.

Durant le mois de novembre, le Quai d'Orsay et la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée se renvoyèrent mutuellement la responsabilité du retard pris dans la discussion de la ratification. Le 10 novembre, le ministère expédia à Leygues une dépêche urgente lui enjoignant de "faire tout ce qui [lui serait] possible pour hâter une discussion qui ... ne [pouvait] sans inconvénient être différée."³⁷ La raison majeure était que les Roumains, sous prétexte de l'absence de ratification, empêchaient les travaux qui devaient avoir lieu sur le bras septentrional du delta du Danube -le bras de Chilia. La réponse de Leygues montra que le retard incombait au gouvernement, à qui appartenait "de faire inscrire la discussion de ce projet de loi à l'ordre du jour de la Chambre."³⁸ Le ministère répliqua qu'il avait inscrit le

³¹tél. n°495 du même à Jusserand, ambassadeur à Washington, du même jour, loc. cit., f.78.

³²tél. n°381 de Jusserand, s.d., parvenu le 13 juillet 1923, Z Russie 625, f.42.

³³Cioranescu, *op. cit.*, p.111; Nanu, *op. cit.*, p.123-124.

³⁴dép. n°284 de Manneville du 17 novembre 1923, Z Roumanie 56, f.72.

³⁵dép. n°300 de Manneville du 15 décembre 1923, loc. cit., f.76.

³⁶dép. n°276 de Manneville du 9 novembre 1923, Z Russie 625, f.54.

³⁷Z Russie 621, f.91.

³⁸lettre du 14 novembre 1923, loc. cit., f.92-93.

projet depuis le 12 juillet et que "la Direction politique [estimait] qu'il y [avait] lieu d'abroger les lenteurs de la procédure parlementaire".³⁹ L'inscription du projet à l'ordre du jour s'effectua à la fin du mois de novembre.⁴⁰

L'incitation anglaise à ratifier -motivée par le désir de débloquer la situation sur le bras de Chilia-⁴¹, arriva donc un peu tard, une fois la décision française prise. Mais la Roumanie ne pouvait plus se permettre d'attendre : des négociations étaient prévues avec les Soviets à Vienne pour janvier 1924 et elle voulait s'y présenter en position de force -à moins que les négociations ne fussent qu'un prétexte pour forcer la main à la France. Elle réagit donc avec irritation à ce qu'elle prenait encore pour des tergiversations de la part de la France.

C/ Janvier-mars 1924 : humeur roumaine et ratification française

La Roumanie plaça habilement son mouvement d'humeur au moment où la France resserrait les rangs des petits Alliés autour d'elle -en signant, notamment, un traité avec la Tchécoslovaquie en janvier 1924. Il se traduisit par l'abandon du projet de crédit français de cent millions de francs pour son équipement militaire. La Roumanie renonça brusquement à ce projet, -dont la négociation achoppait également sur des questions financières depuis la fin de la Conférence de Gênes,- sous prétexte que les attermolements français pour des questions mercantiles étaient humiliants s'agissant de la sécurité commune.⁴² Mais la raison réelle de cette bouderie consistait bien dans la non ratification française, qui empêchait des négociations en position favorable avec les Soviets.⁴³

La diplomatie française réagit immédiatement, en proposant un traité à la Roumanie - mais sans clause de garantie particulière pour la Bessarabie, dont Duca faisait un préalable à toute négociation-⁴⁴ et en intervenant de façon décisive auprès du Parlement pour obtenir la ratification.⁴⁵ Le résultat ne se fit dès lors plus attendre : le 11 mars, l'Assemblée nationale adopta le projet de loi à main levée, "après un bref débat au cours duquel [il, -Poincaré-, a] exposé aux applaudissements de l'Assemblée les raisons historiques et morales qui justifiaient la restitution de ce territoire à la Roumanie."⁴⁶ La réaction roumaine ne se fit pas attendre :

³⁹dép. s.n. du 26 novembre 1923, loc. cit., f.95-96.

⁴⁰voir l'annotation marginale manuscrite du 30 novembre d'une note pour Poincaré du 27 novembre 1923, loc. cit., f.97.

⁴¹note de l'ambassade de Grande-Bretagne du 12 décembre 1923, loc. cit., f.99-100; voir la réponse de la Direction politique du 20 décembre, loc. cit., f.101.

⁴²tél. n°2 de Manneville du 23 janvier 1924, Z Roumanie 14, f.235.

⁴³tél. n°10 du même du 1^{er} février 1924, Z Russie 621, f.107.

⁴⁴note de Peretti du 29 janvier 1924, Z Roumanie 14, f.247-249.

⁴⁵lettre de Poincaré au député Farges, rapporteur du projet de loi relatif à la Convention bessarabe, du 6 mars 1924, Z Russie 621, f.120.

⁴⁶tél. n°42 signé Poincaré et de Peretti, à Manneville, du 11 mars 1924, loc. cit., f.122; voir aussi Cioranescu, *op. cit.*, p.112.

"Le président du Conseil est venu à la légation ... Le Parlement roumain fera une manifestation de gratitude envers la France après le vote de notre Sénat, mais M. Bratiano n'a pas voulu attendre ce moment pour exprimer sa reconnaissance à Votre Excellence."⁴⁷

Le 16 mars, le Sénat adopta également le projet de ratification.⁴⁸

Les conséquences immédiates de ce geste furent le net rebascullement de la Roumanie dans l'orbite diplomatique de la France⁴⁹, la protestation de la Russie soviétique⁵⁰ et des Russes blancs⁵¹ et l'échec des négociations russo-roumaines -dont les Roumains avaient réussi à repousser l'ouverture au 27 mars, après la ratification française- le 2 avril, après le refus roumain d'organiser un plébiscite en Bessarabie, comme le demandaient les Soviétiques.⁵²

Ainsi prenait fin une affaire qui durait théoriquement depuis près de quatre ans, mais qui, plus profondément, renvoyait à un des choix fondamentaux de la politique internationale - et notamment de la politique sécuritaire- de la France entre les deux Guerres mondiales : qui choisir, entre la Russie et l'Europe centrale ? Deux mois après la ratification, avec la victoire du Cartel des Gauches en France, la réponse n'aurait sans doute plus eu la même netteté.

⁴⁷tél. n°17 de Manneville du 14 mars 1924, loc. cit., f.131.

⁴⁸tél. s.n. de Poincaré à Orolenanu (?), président de la Chambre roumaine, loc. cit., f.137.

⁴⁹voir notamment la dépêche n°88 de Manneville du 16 mars 1924, loc. cit., f.139, sur la gratitude de l'opinion publique roumaine.

⁵⁰note de Tchitcherine au gouvernement français du 18 mars 1924, loc. cit., f.149.

⁵¹note du président du Comité national russe, Kartasev, du 17 mars 1924, loc. cit., f.148.

⁵²voir notamment la dépêche n°119 de Japy, le chargé d'affaires à Bucarest, du 9 avril 1924, Z Russie 622, f.27-28.